

## Séance ordinaire du 2 décembre 2020, à 19h

---

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2020 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2020. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 novembre 2020 et des comptes à payer au 2 décembre 2020. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
  - 5.2 Déclaration des dons et autres avantages. (Info)
  - 5.3 Règlement no. 20-311 relatif à l'imposition 2021 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout. (Avis de motion et dépôt de projet)
  - 5.5 Règlement no. 20-312 relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2021. (Avis de motion et dépôt de projet)
  - 5.6 Date d'adoption du budget 2021. (Info)
  - 5.7 Horaire du bureau municipal pendant la période des Fêtes. (Info)
  - 5.8 TECQ 2019-2023 | Programmation des travaux révisée au 30 novembre 2020 | Dépôt et adoption. (Rés.)
  - 5.9 Mise à niveau des installations de traitement des eaux usées du quai des pêcheurs et du restaurant | Demande d'aide financière au volet 1 du FRR | Autorisation et signataires. (Rés.)
  - 5.10 Politique MADA | Retrait de la convention d'aide financière | Demande afin de se joindre à la démarche collective de la MRC. (Rés.)
- 6.0 Loisirs et culture :
  - 6.1 Salle de quilles La Boule Argentée | Adoption des procès-verbaux. (Rés.)
- 7.0 Demande d'appui :
  - 7.1 Politique de dons et commandites | Chœur les Gens de mon pays | Vidéo promotionnelle de Noël 2020. (Rés.)
- 8.0 Correspondance.
- 9.0 Affaires nouvelles :
  - 9.1
  - 9.2
- 10.0 Période de questions.
- 11.0 Fermeture.

Note : Les points suivis de (Rés.) demandent une résolution.

Les points suivis de (Info) sont des points d'information.

N.B. La forme masculine employée dans le présent ordre du jour désigne aussi bien les femmes que les hommes.